



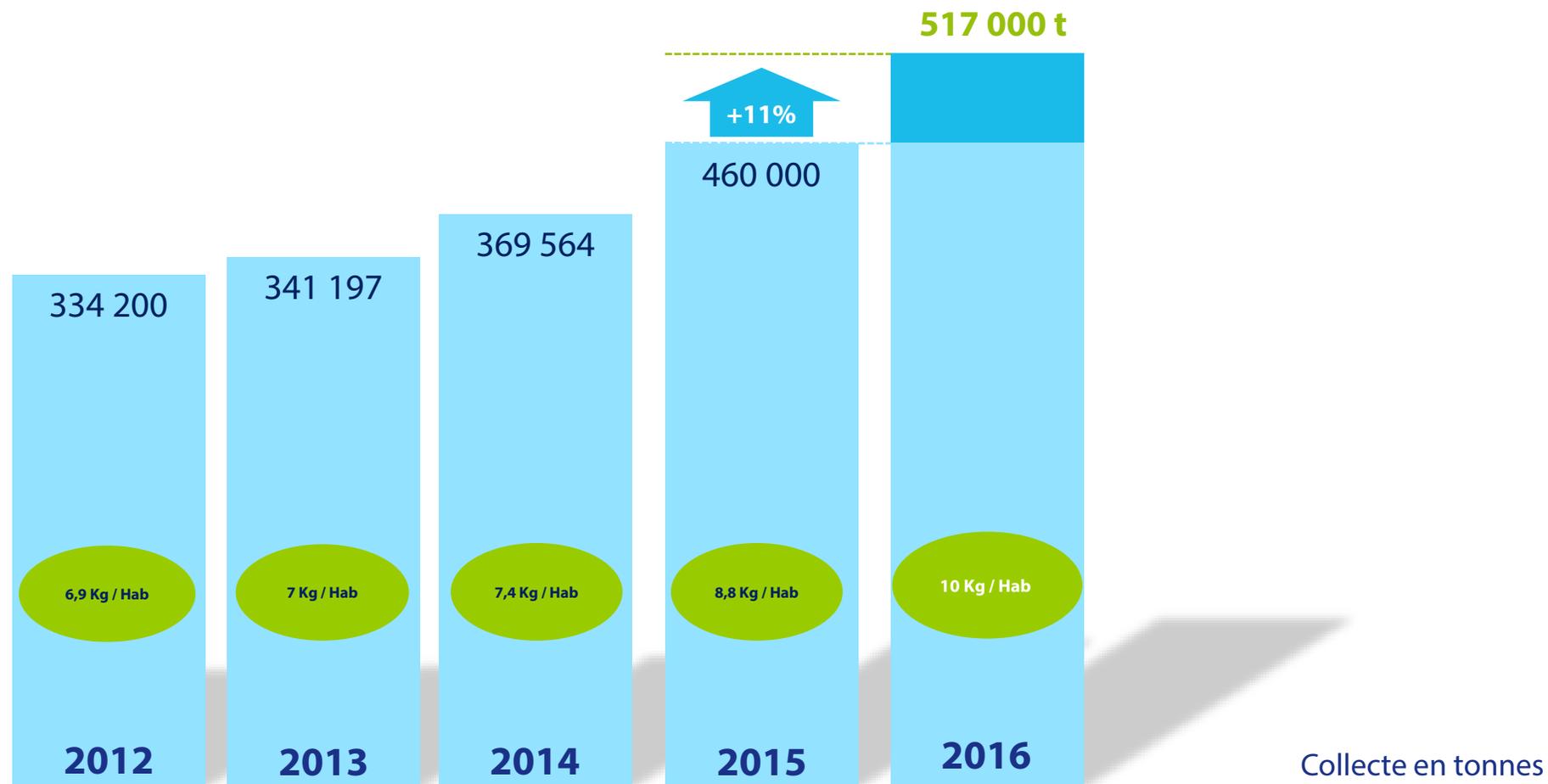
Rencontre régionale Nouvelle Aquitaine



 **Actualités de la filière DEEE**

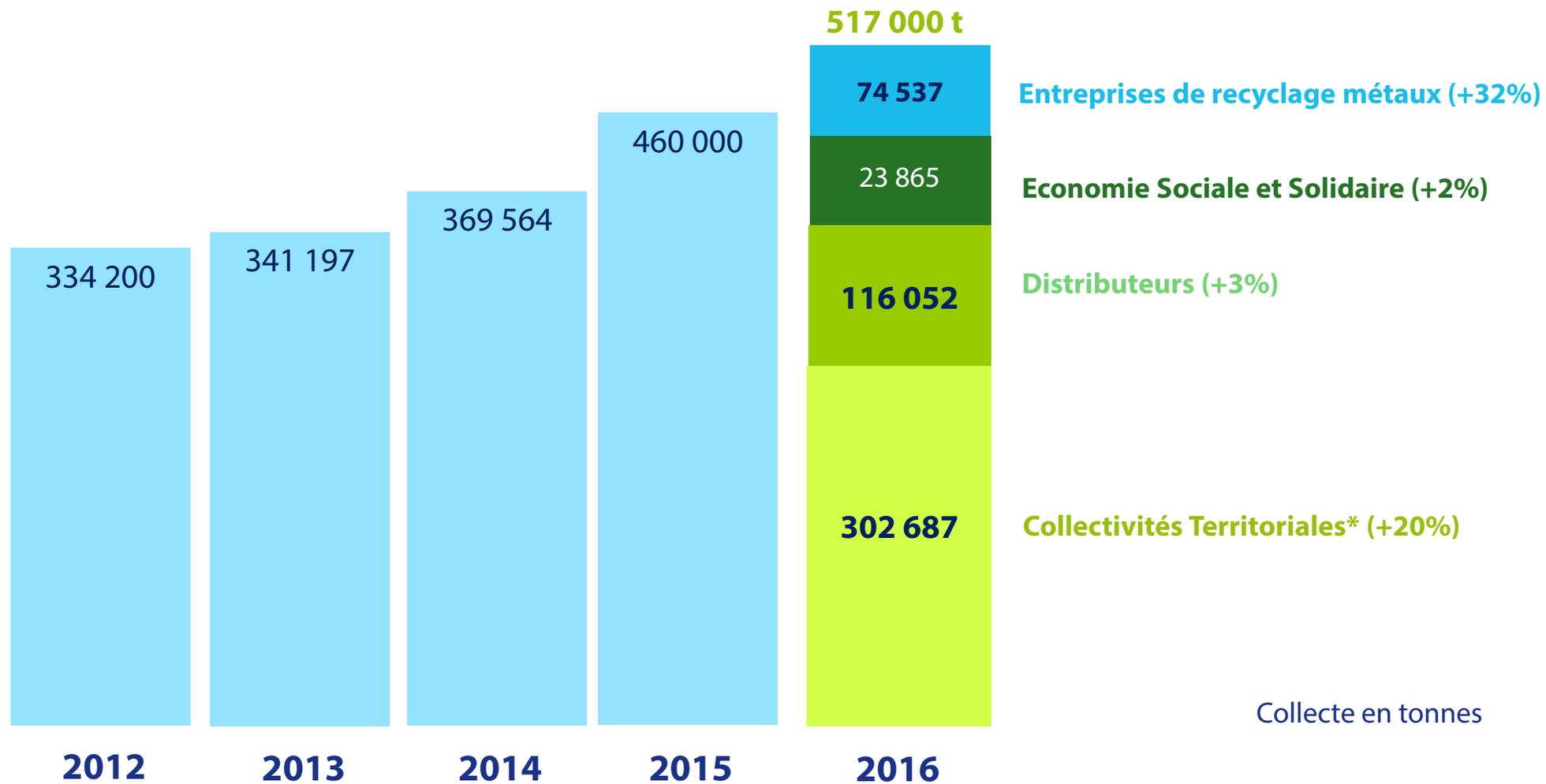
517 000 tonnes collectées, dépolluées et traitées en 2016

Un taux de collecte de 49 % supérieur à l'objectif réglementaire de 45%*



* Eco-systèmes devra atteindre un taux de collecte de 65 % en 2019

517 000 tonnes collectées, dépolluées et traitées en 2016



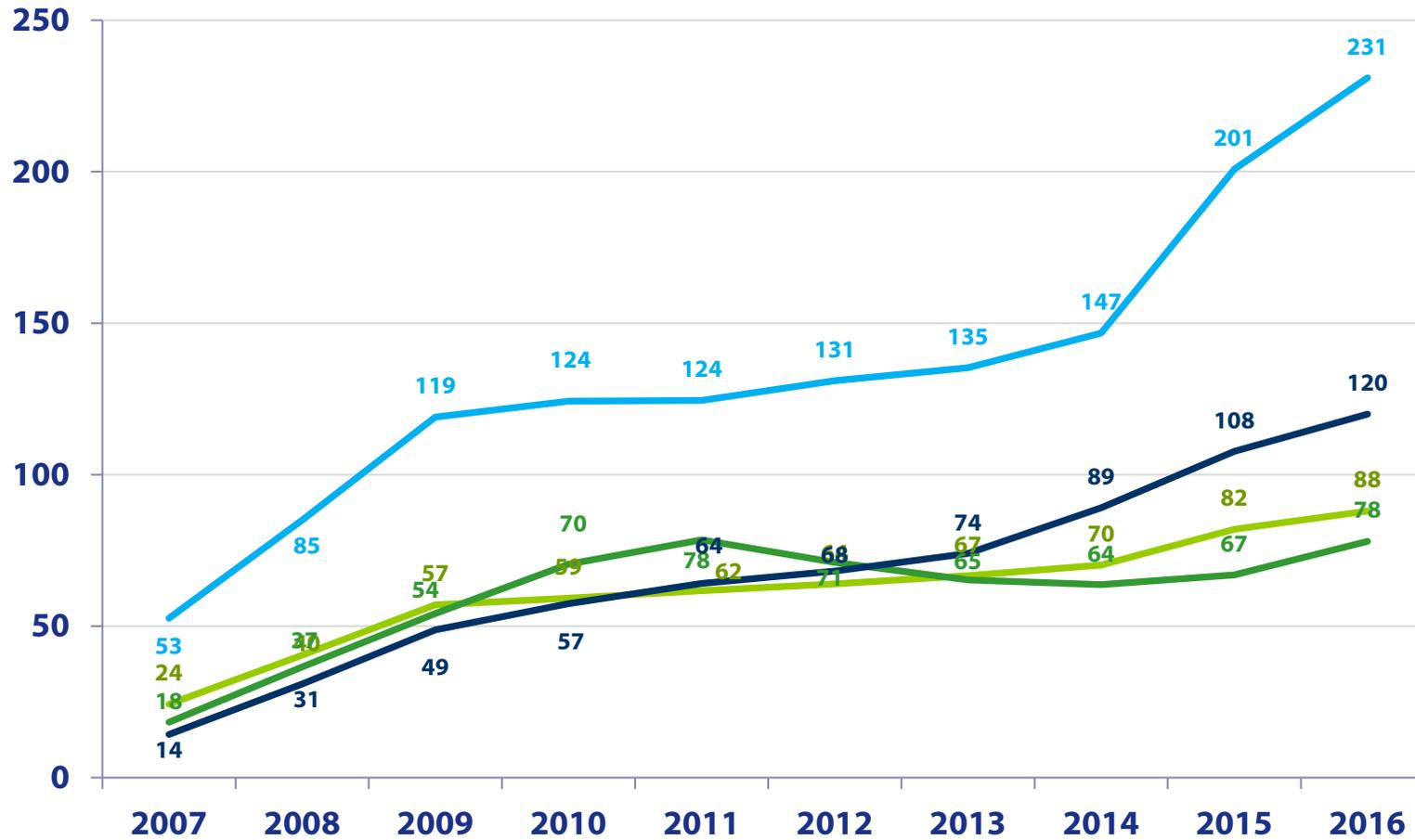
Collecte en tonnes

* Y compris les collectes de proximité

Une forte croissance de la collecte en 2016

Evolution 2016 vs 2015
à périmètre comparable

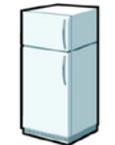
Milliers de tonnes



+12%



+10%



+6%

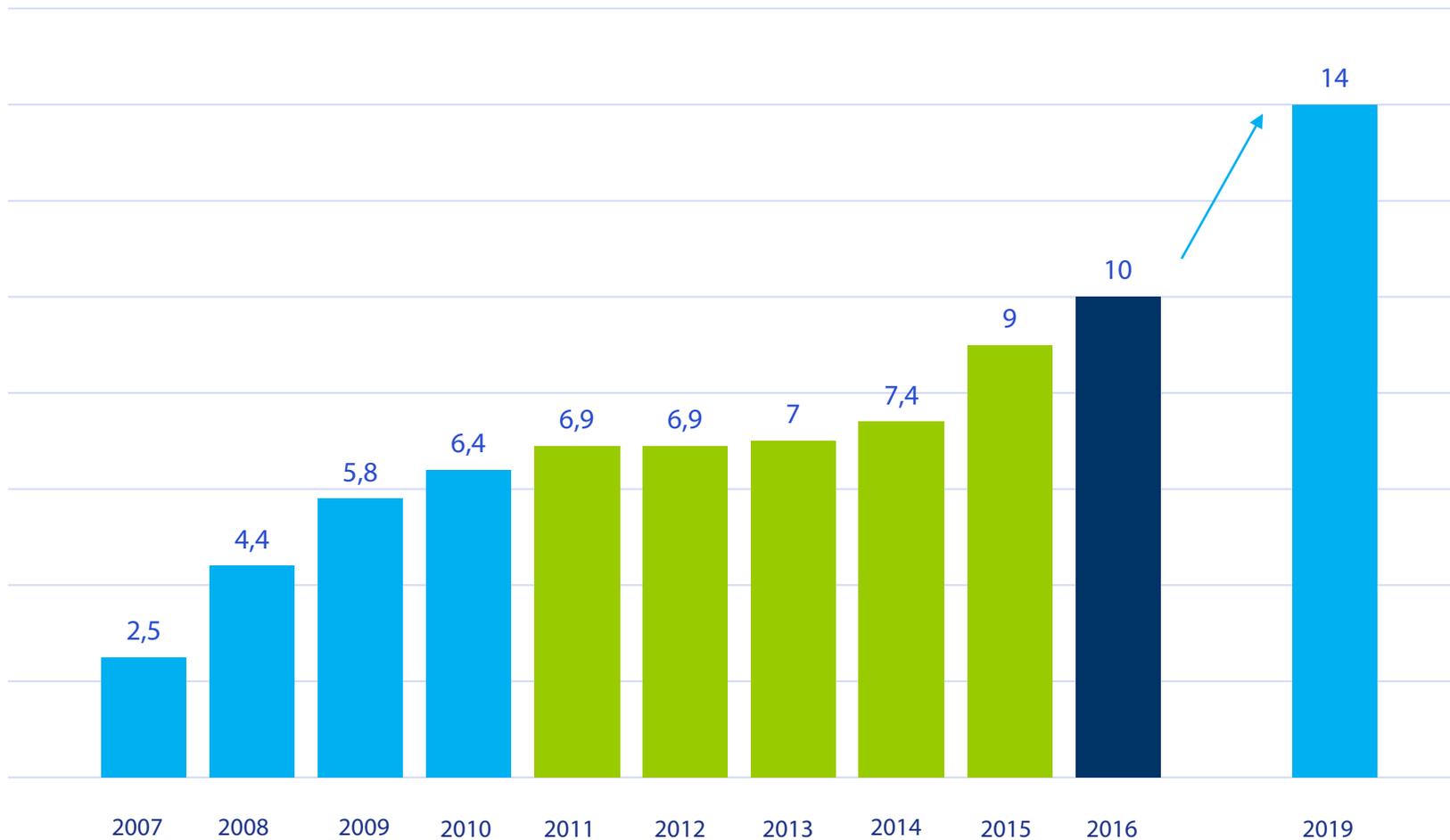


+14%



Objectif 2019: en marche vers 65% de taux de collecte

Collecte en kg / habitant / an



* Rapport entre collecte N / moyenne des MSM années N-1, N-2, N-3



Barème OCAD3E
Agrément 2015 - 2020

Le barème OCAD3E Agrément 2015-2020

- ▶ Augmentation de l'ordre de 20 % en valeur des soutiens financiers compte tenu de l'élargissement de leur base de calcul notamment pour le forfait et les soutiens sécurité,
- ▶ La simplification des critères d'éligibilité et d'accès,
- ▶ Le renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE (soutien financier revu à la hausse et différencié selon les flux, intégration du S2, accompagnement juridique et préfinancement de conteneurs maritimes),
- ▶ Développement des collectes de proximité organisées par l'Eco-organisme (possibilité d'un soutien au titre des agents d'accueil).
- ▶ **Ce nouveau barème s'applique automatiquement dès le 1^{er} janvier 2015 à toutes les collectivités sous contrat.**

Soutiens financiers aux collectivités territoriales

- ▶ **Les soutiens techniques : le soutien variable, le soutien forfaitaire,**
- ▶ **Le soutien à la protection du gisement,**
- ▶ **Les soutiens à la communication**

Principaux impacts du changement de barème des soutiens

	Agrément 2010 – 2014	Agrément 2015 – 2020	Commentaires
Soutien variable	3 scénarii : 20 à 81 €/tonne	3 scénarii : 23 à 87 €/tonne*	Hausse des soutiens mais règles conservées
Soutien à la protection du gisement de DEEE	10 €/tonne	30 à 5 €/tonne selon le flux (GEMHF, GEMF, PAM, ECRANS)*	Différenciation du soutien par flux mais règles d'éligibilité conservées
Soutien forfaitaire	390 €/trimestre	460 €/trimestre	Simplification des règles d'éligibilité (seuils à 6 ou 10t/trim.) + abandon de la pop. de référence par milieu
Soutien à la communication	Forfaits à la communication courante et événementielle	Forfait annuel à la communication	Dans la limite du forfait, plafond par type de dépense + Disparition du soutien en €/hab.

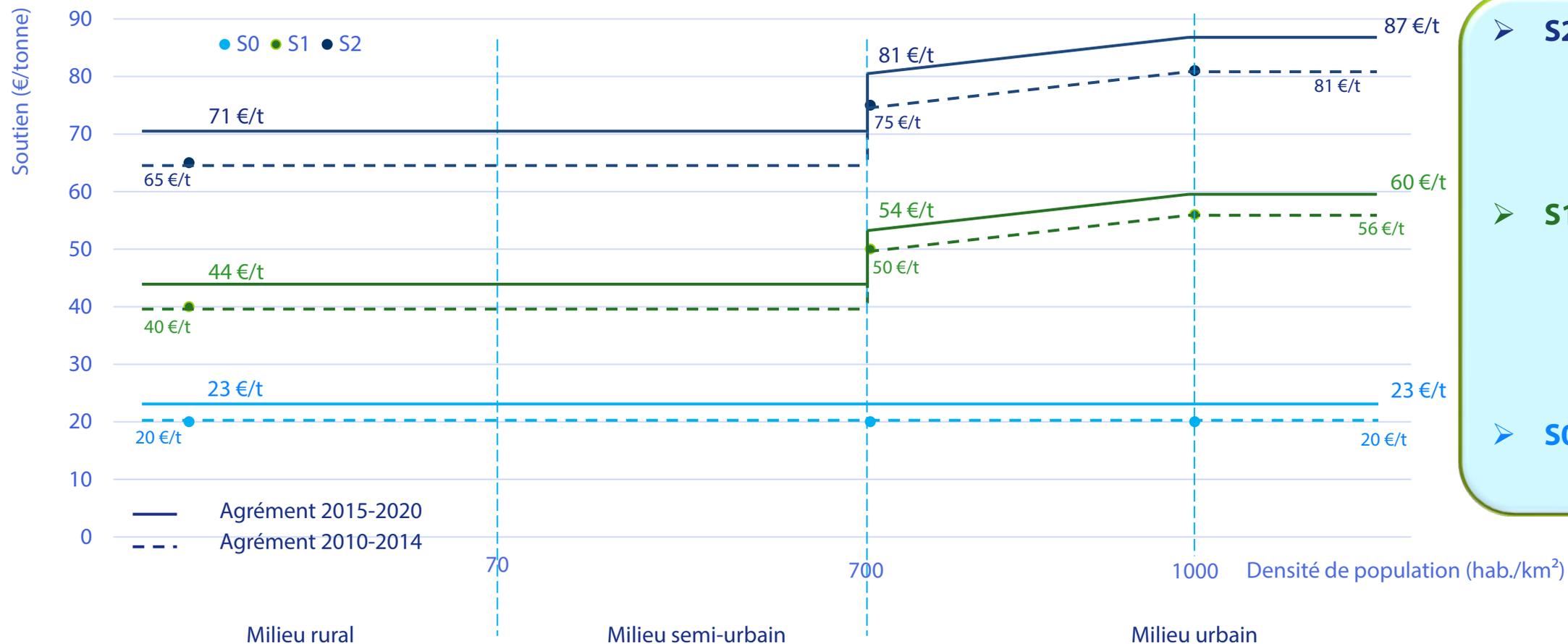
* Soit jusqu'à 117€/t pour le GEMHF en milieu urbain sur un scénario S2



Soutien variable

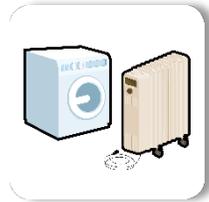
Avec la bonification à la protection du gisement
En fonction du flux (+5 à +30 €/t) et du milieu :

Soutiens par scénarii en fonction de la densité de population

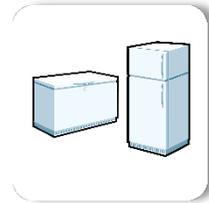


- **S2 : de 76 €/t à 117 €/t**
- **S1 : de 49 €/t à 90 €/t**
- **S0 : de 28 €/t à 53 €/t**

Soutien à la protection du gisement de DEEE



- ▶ Taux de GEM HF / trim. $\geq 25,5\%$ (fixe pour toute la durée de l'agrément)
Pour rappel les micro-ondes vont désormais dans le PAM



- ▶ Tonnage minimum par scénario (revus chaque année)
Tonnage collecté > 1,25 moyenne nationale pour mémoire, seuils 2014 :

- S0 > 14,50 tonnes
- S1 > 24,75 tonnes
- S2 > 64,75 tonnes (scénario éligible pour l'agrément 2015 - 2020)

Nouveau



- ▶ Pré-requis

- Réalisation du diagnostic sécurité OCAD3E (arbre décisionnel validé)
- Marquage du GEM



Agrément 2010 - 2014

Agrément 2015 - 2020

Tous flux 10 €/tonne

GEM HF 30 €/tonne

GEM F 10 €/tonne

PAM 10 €/tonne

ECRANS 5 €/tonne

Mise à disposition possible de caisson maritime sous certains critères et pris en charge par Eco-systèmes les six 1ers mois



Soutien forfaitaire : partie fixe

- ▶ **Critère unique** : un seuil de tonnage minimum par trimestre et par PDE
 - 6 tonnes/trim. (milieu rural et semi-urbain)
 - 10 tonnes/trim. (milieu urbain)

- ▶ Evaluation au trimestre : 460 €/trimestre et par PDE (pas de régularisation annuelle)

- ▶ Conséquences :
 - Plus de limite au nombre de forfait par collectivité : chaque PDE devient potentiellement éligible
 - Simplification administrative : plus d'Annexe 5 pour un changement de forfait



Soutiens à la communication : simplification des barèmes

- ▶ Forfait communication
 - Plafond par **année civile**
 - **Justificatifs simplifiés**
 - Remboursement dans la limite du forfait : **1000 à 10 000 €** selon le milieu et la population

- ▶ Plafond par types de dépenses remboursables
 - **Affiches** : 200 à 1 200 €/an
 - **Guide de tri, site internet**, etc. : 400 à 1 500 €/an
 - **Signalétique** : 600 à 2 000 €/an
 - **Communication événementielle** : 1000 à 10 000 €/an (dont flyers) en coordination avec l'éco-organisme référent

- ▶ **Collectes de proximité** : si la collectivité est sollicitée pour l'animation : 70 € / pers. (limité à 2 pers.) et par opération pour gestion de l'accueil des usagers

Collectes de proximité

➤ Des collectes en locaux bas d'immeubles depuis 2009



➤ Des collectes événementielles en appui des collectivités depuis 2010



➤ Des collectes solidaires de quartier en cœur de ville depuis fin 2013 (Paris) et déploiement en province à partir de 2015 (conditions fixées dans le cahier des charges éco-organisme)





Communication

Soutiens à la communication : simplification des barèmes

- ▶ Forfait communication
 - Plafond par **année civile**
 - **Justificatifs simplifiés**
 - Remboursement dans la limite du forfait : **1000 à 10 000 €** selon le milieu et la population

- ▶ Plafond par types de dépenses remboursables
 - **Affiches** : 200 à 1 200 €/an
 - **Guide de tri, site internet**, etc. : 400 à 1 500 €/an
 - **Signalétique** : 600 à 2 000 €/an
 - **Communication événementielle** : 1000 à 10 000 €/an (dont flyers) en coordination avec l'éco-organisme référent

- ▶ **Collectes de proximité** : si la collectivité est sollicitée pour l'animation : 70 € / pers. (limité à 2 pers.) et par opération pour gestion de l'accueil des usagers

Nouveau : Animations scolaires

- Utiliser votre soutien communication pour financer gratuitement des animations en milieu scolaire
- 1 animateur professionnel du Réseau Ecole et Nature
- Entre 2 et 15 demi-journées
- 1 outil pédagogique DEEE : Roule ta Boule, nouvelle génération



Communication : catalogue Eco-systèmes

➤ Eco-systèmes met à votre disposition gratuitement des outils de communication

www.eco-systemes.fr/catalogue

➤ Vous pouvez les utiliser pour :

- Animer un évènement de collecte
- Former votre personnel
- Organiser vos zones de stockage
- Sensibiliser vos usagers

The screenshot shows the 'Collectivités Territoriales' section of the website. At the top, there are navigation tabs for 'Collectivités Territoriales', 'Distributeurs', and 'Producteurs'. The main heading is 'Collectivités Territoriales'. Below this, there are two columns of content. The left column has a sidebar with 'Objectifs' and 'Medias' sections. The right column features four main content blocks: 'Mode d'emploi', 'Consignes de tri des DEEE', 'Itinéraire d'un appareil usagé', and 'Vidéos Kiki, Titine & Louloute'. Each block includes a title, a brief description, and a 'En savoir plus' button.

Collectivités Territoriales

Objectifs
Tous les objectifs

- Animer un évènement
- Animer mon point de vente
- Former mon personnel
- Organiser mon stockage
- Sensibiliser mes usagers

Medias
Tous les medias

- Affiches
- Banderole
- Carte
- Contenu pour site internet
- Fiches
- Guides
- Infographie
- Kakémono
- Logo
- Post-it
- Vidéos

Mode d'emploi
Collecte des DEEE
Guide pratique pour tout savoir sur la gestion des DEEE

Guide mode d'emploi en collectivité
Destiné aux collectivités territoriales, ce guide contient toutes les informations nécessaires sur la gestion opérationnelle des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

En savoir plus

Consignes de tri des DEEE

Guide consignes de tri des DEEE
Ce guide du tri des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques est destiné au personnel de votre collectivité territoriale : agents et responsables de déchetteries, ...

En savoir plus

Itinéraire d'un appareil usagé
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
Que faire des appareils électriques usagés ?

Affiche itinéraire d'un appareil usagé
Cette affiche pédagogique présente le parcours d'un appareil usagé, de l'apport

Vidéos Kiki, Titine & Louloute
Faites découvrir à vos habitants la seconde vie des appareils électriques après recyclage.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
➤ N° Indigo 0 825 88 68 79
0,15 € TTC / mn



Communication : les outils à votre disposition



Collecte des DEEE

Mode d'emploi

► **Guide pratique** pour tout savoir sur la gestion des DEEE

Guide mode d'emploi

Le rôle du point de collecte

Vous êtes en contact direct avec les consommateurs citoyens, n'hésitez pas à les sensibiliser aux enjeux du recyclage des appareils électriques.

3 BONNES RAISONS DE RECYCLER

- **Économiser les ressources** : Un appareil électrique contient de nombreux matériaux à un moment de sa vie, il est donc préférable de le recycler pour qu'il soit réutilisé à 100%.
- **Protéger l'environnement** : Réutiliser un appareil électrique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources naturelles.
- **Respecter les obligations** : En France, les fabricants et importateurs de produits électriques sont tenus de garantir l'absence de substances dangereuses dans les produits qu'ils mettent sur le marché.

Vous êtes en contact direct avec les consommateurs citoyens, n'hésitez pas à les sensibiliser aux enjeux du recyclage des appareils électriques.

- **Économiser les ressources** : Un appareil électrique contient de nombreux matériaux à un moment de sa vie, il est donc préférable de le recycler pour qu'il soit réutilisé à 100%.
- **Protéger l'environnement** : Réutiliser un appareil électrique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources naturelles.
- **Respecter les obligations** : En France, les fabricants et importateurs de produits électriques sont tenus de garantir l'absence de substances dangereuses dans les produits qu'ils mettent sur le marché.

Édition 2017

Consignes de tri des DEEE

- Petits Appareils en Mélanges** : rasoirs, sèche-cheveux, etc.
- Gros ElectroMénager Hors Froid** : lave-vaisselle, lave-linge, etc.
- Gros électroMénager Froid** : réfrigérateur, congélateur, etc.
- Écrans, téléphones et ordinateurs** : téléviseurs, ordinateurs, etc.

Consignes de tri

Anciens appareils électriques: devenez incollable !

L'éco-participation que vous payez à l'achat d'un appareil électrique neuf correspond au coût de collecte, de dépollution et de recyclage des anciens appareils. Ce n'est pas une taxe, mais une participation financière au fonctionnement de la filière agréée. Elle est affichée de manière visible et séparément du prix du produit.

À l'achat d'un équipement neuf, votre revendeur a l'obligation légale de reprendre votre ancien appareil électrique gratuitement (en magasin ou à la livraison). Et oui, l'éco-participation sert aussi à ça !

La poubelle barrée est présente sur les appareils électriques. Elle signifie que votre appareil devra être rapporté en point de collecte pour y trouver une seconde vie.

Que devient mon appareil ?

La famille des appareils électriques SE RECYCLE

Que devient mon appareil ?

Que devient mon appareil si je le recycle ?

70% des composants sont recyclables.

Et après ?

Après deux ans de recherche et développement, les procédés de traitement des écrans plats sont en passe d'être mis au point. Ils vont permettre de récupérer des métaux stratégiques et rares tels que l'indium.

Le mercure est utilisé dans les lampes de rétro-éclairage des écrans LCD.

Que devient mon appareil si je le recycle ?

1. J'apporte mon appareil dans un point de collecte

2. Où va mon appareil ?

3. De nouvelles matières premières

Magasins, déchèteries ou événements de collecte, tous les jours plus de 11500 points de collecte sont disponibles en France.

Centre de traitement de HALLUIN (59)

Choisir un point de collecte

Dépliant

Que devient mon appareil si je le recycle ?

1. J'apporte mon appareil dans un point de collecte

2. Où va mon appareil ?

3. De nouvelles matières premières

70% des composants sont recyclables.

Et après ?

Après deux ans de recherche et développement, les procédés de traitement des écrans plats sont en passe d'être mis au point. Ils vont permettre de récupérer des métaux stratégiques et rares tels que l'indium.

Le mercure est utilisé dans les lampes de rétro-éclairage des écrans LCD.

Choisir un point de collecte

Bilan environnemental



A relayer sur vos supports online !



< Recycler
c'est aussi agir contre le réchauffement climatique !
Pour en avoir la preuve, c'est par [ici](#)

1 frigo non recyclé = l'émission en CO₂ d'une voiture pendant un an 🚗

>

Découvrez comment

Titine la Perceuse



devient un **banc public**

Contactez Eco-systèmes

► Service Communication :

communication@eco-systemes.fr

• Chargé de communication :

- Pierre du Guiny
- 01 70 91 63 30
- pduguiny@eco-systemes.fr

► Service Collecte :

► Responsable Régional :

- Coralie Cousi
- 06.80.11.89.92
- ccousi@eco-systemes.fr

► Service client

- serviceclient@eco-systemes.fr

0 825 88 68 79

Service 0,15 € / min
+ prix appel





Eco-systemes

Depuis 2006

Merci !